

2) Les formations et dispositifs à l'initiative de l'agent

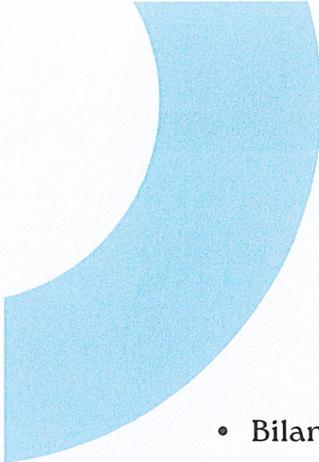
- La formation de perfectionnement : Elle correspond à la formation continue, les colloques, séminaires et journées d'études. Elle est dispensée sur le temps de travail pour développer les compétences des agents ou pour en acquérir de nouvelles.
- La préparation aux concours et examens professionnels : Elle favorise la progression de la carrière. Les inscriptions aux préparations concours et examens professionnels sont fonction de l'anticipation des demandes des agents lors des entretiens d'évaluation.
- La formation personnelle : Elle est exercée par mobilisation du compte personnel de formation (CPF).

Le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante et transmis à la délégation compétente du Centre national de la fonction publique territoriale.

BILAN DES FORMATIONS DE L'EXERCICE 2023

Bilan quantitatif :

- Nombre de sessions de formations réalisées / nombre de formations prévues : 7
- Nombre de départs en formation (intra et inter) réalisés / prévus : 6
- Nombre de jours de formations réalisés / prévus : 15
- Nombre d'agents formés : 2
- Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation dans l'année et % par rapport au nombre d'agents de la CT : 2 / 80 %
- Nombre de jours de formation réalisés avec le CNFPT / organismes extérieurs / formateurs internes : 5 et 2 organismes externes
- Taux d'absentéisme (nombre d'agents absents non excusés / nombre d'agents convoqués) : 0 %
- Nombre d'actions prévues qui n'ont pas pu se réaliser : 0
- Budget consommé (hors cotisation CNFPT) : 0

- 
-
- Bilan qualitatif :
 - Taux de satisfaction des stagiaires : 100 %
 - Focus sur des actions spécifiques :
 - Actions qui ont apporté un fort taux de satisfaction : 6
 - Actions ayant eu un impact bénéfique sur le travail des stagiaires : 6
 - Actions qui pourraient être améliorées : 0
 - Actions qui n'ont pas pu se réaliser : 1

FORMATIONS DE L'EXERCICE 2023

- Rédaction des écrits professionnels et administratifs : secrétaire de mairie
 - les 9, 10, 11, 19 et 20 janvier 2023
- Habilitation électrique BS BE manoeuvre : agent technique
 - les 17 et 18 avril 2023
- Passage à la nomenclature comptable M57 : secrétaire de mairie
 - le 8 septembre 2023 - **Formation non réalisée**
- Les valeurs de la République : secrétaire de mairie
 - les 2 et 3 octobre 2023
- Les fondamentaux de la Fonction Publique : secrétaire de mairie
 - les 16 et 17 octobre 2023
- Mise en oeuvre d'un plan de formation : secrétaire de mairie
 - les 19 octobre, 16 novembre et 7 décembre 2023
- Le droit de la Fonction Publique : secrétaire de mairie
 - le 20 novembre 2023